



Avis N° 007

Le 08 Juillet 2026

Références : 2026_07/Avnav_007_FEU D'ARTIFICE-Plateforme de tir

AVIS AUX NAVIGATEURS

FEU D'ARTIFICE

La Capitainerie informe les usagers du port de Saint-Denis-d'Oléron du feu d'artifice le

Lundi 13 Juillet 2026

- Feu d'artifice le lundi 13 juillet 2026 à 23h depuis **l'extrémité de la jetée EST du port de Saint-Denis d'Oléron.**
- Zone interdite de 75 m autour du pas de tir de 10h à 20h** pour la préparation.
- Zone de sécurité de 125 m à partir de 20h** jusqu'à la fin du spectacle.
- Circulation, stationnement et mouillage interdits dans les périmètres de sécurité aux horaires indiqués.**
- Un navire de sécurité assurera la surveillance** pendant toute la manifestation.

Voir Arrêté municipal N°A-24/2026

Merci de votre compréhension

La Capitainerie

Fait à Saint-Denis d'Oléron, le 08 Juillet 2026

ST-DENIS-D'OLÉRON
PORT DE PLAISANCE

Rue de la Capitainerie
17650 St-Denis-D'Oléron

accueil@port-oleron.com
05.46.47.97.97





Port de Plaisance
de SAINT-DENIS D'OLÉRON

AVIS AUX NAVIGATEURS

Objet · Feu d'artifice- plateforme de tir

Le lundi 13 juillet 2026 à partir de 23h, un spectacle pyrotechnique sera tiré de l'extrémité de la jetée EST du port de Saint-Denis d'Oléron.

Conformément à l'arrêté municipal n° A-24/2026, un périmètre de sécurité sera mis en place.

Dans le cadre de la préparation des artifices, une zone de 75 mètres autour du pas de tir est interdite à toute personne non-autorisée de 10h à 20h (plan annexe 1).

A compter de 20h jusqu'à la fin du spectacle, la zone de sécurité est de 125 mètres autour du pas de tir (plan annexe 2).

En conséquence, la circulation, le stationnement et le mouillage de tout navire sont interdits dans les périmètres de sécurité aux heures spécifiées notamment pour entrer et sortir du port.

Un navire de sécurité sera chargé de la surveillance des périmètres durant toute la manifestation.

L'arrêté n° A-24/2026 est consultable à la capitainerie.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Pour tout renseignement, merci de nous contacter au
05.46.47.97.97

L'adjoint en charge des affaires portuaires


Alain CHARLEY 

Relatif à l'organisation du spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2026 sur le port de plaisance

Le Maire de Saint Denis d'Oléron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dossier fourni par la société SPARKLIGHT en charge du tir du feu d'artifice,

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité publique, il y a lieu de réglementer le tir du feu d'artifice du 13 juillet 2026 sur le port de plaisance,

ARRÊTE

Article 1 : Le lundi 13 juillet 2026, à partir de 23 heures, un spectacle pyrotechnique sera tiré sur le port de plaisance sous la responsabilité de la société SPARKLIGHT, qui est chargé de superviser les opérations de transport, de stockage et de tir des artifices, dans le respect des indications portées sur les emballages des artifices et des règlements de sécurité.

Article 2 : Une zone de tir sera délimitée et par conséquent seront interdits à toute personne non autorisée (cf plans annexés):

- 1) La plage située entre les épis, à l'extrémité de la jetée du port de plaisance, de 10 heures à minuit,
- 2) La jetée du port de plaisance, de 10 heures à minuit,
- 3) La navigation sera interdite dans le périmètre de sécurité de 75 mètres couvrant la zone de tir, de 10 heures à minuit.
- 4) La navigation sera interdite dans le périmètre de sécurité de 125 mètres couvrant la zone de tir, de 20 heures à minuit. Les entrées et sorties du port seront en conséquence interdites.

Article 3 : Un navire de sécurité sera chargé de la surveillance des périmètres durant toute la manifestation. Les barrières métalliques et les panneaux réglementaires destinés à sécuriser les lieux à terre et à en interdire l'accès seront installés par les services techniques municipaux.

Article 4 : Les infractions aux présentes dispositions seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime,
- Bureau de la Prévention et de la Protection Civile de la Préfecture de Charente-Maritime,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Pierre-d'Oléron,
- Monsieur le Directeur des Affaires Maritimes d'Aquitaine,
- Monsieur le responsable de la société SPARKLIGHT,
- Monsieur le Gardien de Police Municipale,
- Monsieur le responsable des services techniques municipaux,
- Monsieur le responsable du port de plaisance de Saint-Denis-d'Oléron.

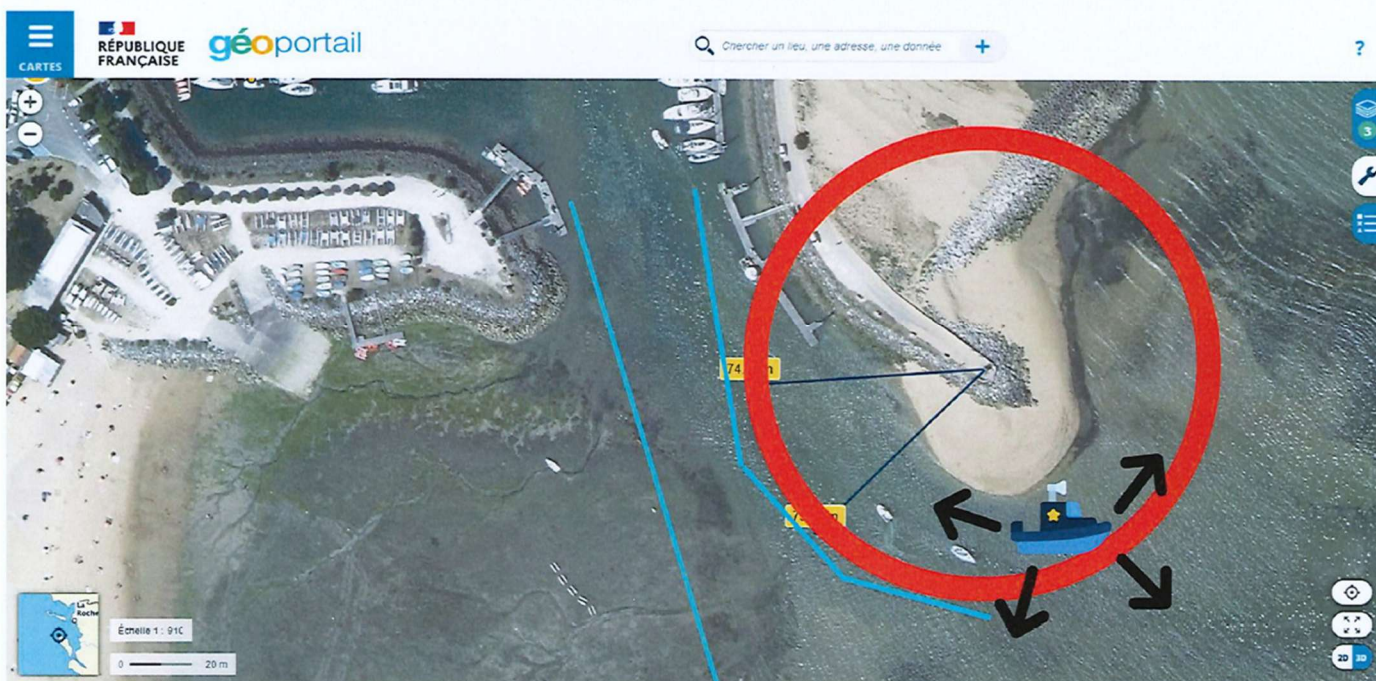
Fait à Saint-Denis d'Oléron, le 01 juillet 2026

Le Maire
Fabienne FORD





Périmètre sécurité 75 m - de 10h à 20h



○ Périmètre de sécurité de 75 m

🚤 navire de sécurité

— Canal d'accès au port restreint

PLAN SATELLITE DE LA COMMUNE DE ST-DENIS D'OLÉRON - 1/4000

MONTAGE
DES ARTIFICES
DE CALIBRE
100MM & 125MM
À PARTIR DE 20H

